

**PROJET DE RAPPORT CONJOINT "ÉDUCATION & FORMATION 2010"****PRISE DE POSITION DE L'UNICE****Synthèse**

1. L'UNICE a pris connaissance de la communication de la Commission intitulée "Éducation & formation 2010"<sup>1</sup>. Sur la base de cette communication, le Conseil "Éducation" adoptera en février 2004 un rapport conjoint du Conseil et de la Commission sur les résultats obtenus dans l'éducation et la formation grâce à la méthode ouverte de coordination. Le rapport conjoint sera alors présenté au Conseil européen, en mars 2004.
2. Dans sa communication, la Commission tire la sonnette d'alarme. Les mesures prises par les États membres paraissent insuffisantes pour atteindre l'objectif de Lisbonne de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive pour 2010.
3. Cela fait deux ans seulement que le processus européen de coopération en matière d'éducation et de formation a été lancé, ce qui donne une période trop courte pour mesurer vraiment les résultats des réformes. L'UNICE salue cependant la tentative de faire le point sur l'état des réformes.
4. L'UNICE partage globalement l'évaluation générale de la situation faite par la Commission et formule quelques commentaires sur les actions proposées pour accélérer le mouvement vers les objectifs de Lisbonne.
5. Pour accélérer le mouvement vers les objectifs de Lisbonne, l'UNICE estime que :
  - l'appel à plus d'efficacité et de rationalisation dans le processus de coopération en matière d'éducation et de formation devrait se traduire en actions plus concrètes;
  - des mesures pratiques devraient être prises pour assurer les synergies entre le processus de coopération en matière d'éducation et de formation et le processus de Bologne;
  - les rapports demandés aux États membres sur la mise en œuvre des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie devraient être ciblés et laisser une place suffisante à la réflexion et à l'analyse. Les partenaires sociaux devraient être consultés lors de la préparation des rapports nationaux.
6. Les employeurs européens espèrent que leurs commentaires seront pris en compte dans le rapport conjoint du Conseil et de la Commission "Éducation & formation 2010".

<sup>1</sup> COM(2003) 685 final du 11 novembre 2003

**PROJET DE RAPPORT CONJOINT "ÉDUCATION & FORMATION 2010"****PRISE DE POSITION DE L'UNICE****Introduction**

1. L'UNICE a pris connaissance de la communication de la Commission intitulée "Éducation & formation 2010"<sup>2</sup>.
2. Sur la base de cette communication, le Conseil "Éducation" adoptera en février 2004 un rapport conjoint du Conseil et de la Commission sur les résultats obtenus dans l'éducation et la formation grâce à la méthode ouverte de coordination. Le rapport conjoint sera alors présenté au Conseil européen, en mars 2004.
3. Dans sa communication, la Commission tire la sonnette d'alarme. Les mesures prises par les États membres paraissent insuffisantes pour atteindre l'objectif de Lisbonne de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive pour 2010.
4. La Commission identifie les principales faiblesses des réformes en cours et propose quatre leviers prioritaires sur lesquels agir au niveau national et au niveau de l'UE. Pour ce qui est de la procédure, la Commission suggère :
  - de rationaliser le processus de coopération existant au niveau de l'UE et de concentrer les futurs travaux sur un nombre limité de domaines;
  - de renforcer les synergies entre le processus de coopération en matière d'éducation et de formation et le processus de Bologne pour l'enseignement supérieur;
  - d'inviter les États membres à soumettre des rapports consolidés sur les mesures qu'ils ont prises dans le domaine de l'éducation et de la formation en vue d'atteindre les objectifs de Lisbonne, en prenant pour exemple la stratégie européenne pour l'emploi.

**Observations générales**

5. De l'avis de l'UNICE, les politiques d'éducation et de formation ont un rôle crucial à jouer dans la réalisation de l'objectif de Lisbonne de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde. Les défis à relever plus particulièrement sont la mise en place des conditions de base nécessaires à l'innovation et à une recherche et un développement de classe mondiale en Europe, ainsi que la rencontre des besoins en qualifications et connaissances.

<sup>2</sup> COM(2003) 685 final du 11 novembre 2003

6. Cela fait deux ans seulement que le processus européen de coopération en matière d'éducation et de formation a été lancé, ce qui donne une période trop courte pour mesurer vraiment les résultats des réformes. L'UNICE salue cependant la tentative de faire le point sur l'état des réformes.
7. L'UNICE partage globalement l'évaluation générale de l'état d'avancement des réformes que donne la communication de la Commission. Elle souhaite néanmoins apporter certaines nuances à l'analyse de la Commission.
  - Concernant l'enseignement supérieur, l'UNICE trouve frappant – outre le fait que la participation à l'enseignement supérieur est bien plus faible dans l'UE qu'aux États-Unis (environ 22 % des personnes âgées de 25 à 64 ans sont diplômées de l'enseignement supérieur en Europe, contre 37 % aux États-Unis)<sup>3</sup> – que l'UE compte moins de diplômés en sciences que les États-Unis (860 pour 100.000 habitants dans l'UE, contre 936 aux États-Unis) et qu'un nombre moindre d'entre eux travaillent en entreprise (23 pour 10.000 dans l'UE, contre 59 aux États-Unis).

De plus, un grand nombre de diplômés en sciences européens choisissent de travailler aux États-Unis. Dans son rapport intitulé "Stratégie de Lisbonne – état des lieux 2004 : libérer le potentiel des entreprises"<sup>4</sup>, l'UNICE présente pour cette raison certaines recommandations pour transformer la fuite des cerveaux en afflux de cerveaux en Europe.

Les employeurs sont également très préoccupés de constater que l'Europe compte moins de diplômés MBA (Master of Business Administration) que les États membres (25.000 nouveaux MBA en Europe par an, contre plus de 100.000 aux États-Unis). Cet aspect est absent de l'analyse faite par la Commission et devrait être examiné dans le rapport conjoint "Éducation & formation 2010".

- Concernant l'investissement<sup>5</sup>, avec 4,9 % du PIB investis dans les ressources humaines en 2000 (contre 4,8 % aux États-Unis), l'Europe ne connaît pas tant un problème de niveau d'investissement qu'un problème de qualité des investissements. Cet aspect devrait être plus pleinement reflété dans le rapport de la Commission. L'éducation et la formation tout au long de la vie devraient être davantage approchées sous l'angle des investissements dans les ressources humaines. Les décideurs politiques devraient également examiner les retours de ces investissements en termes d'accroissement de la compétitivité.

En outre, s'il est vrai que l'investissement privé a son importance, les chiffres actuels portent uniquement sur les formations formelles. Les indicateurs de perception (sondages où les interrogés doivent répondre s'ils ont, ou non, participé à une activité d'éducation ou de formation) sont également déformés, penchant trop vers la formation formelle. Les données reflètent donc uniquement une partie des investissements et efforts réalisés par les entreprises pour les activités d'éducation et de formation.

---

<sup>3</sup> Communication de la Commission "Éducation & formation 2010", section 1.2, page 9

<sup>4</sup> Le rapport, disponible en anglais uniquement, peut être trouvé à l'adresse : [www.unice.org](http://www.unice.org).

<sup>5</sup> Communication de la Commission "Éducation & formation 2010", section 1.2, page 9

Néanmoins, l'UNICE apprécie le fait que la Commission propose des instruments, telles des mesures d'incitation pour un investissement accru de la part des entreprises<sup>6</sup>. Cela répond également à une proposition émise par les partenaires sociaux européens dans leur cadre d'actions commun, défini en 2002<sup>7</sup>.

- La Commission souligne à juste titre l'importance de développer les compétences des enseignants et formateurs<sup>8</sup>. Cependant, l'approche adoptée par la Commission sur le sujet – organiser la formation du personnel éducatif selon un plan d'action national et pendant le temps de travail – n'est pas la bonne.

L'UNICE rappelle que le développement des compétences est une responsabilité partagée entre les employeurs et les salariés, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Il importe par conséquent, au moment d'organiser des activités de formation, de prendre pour point de départ les besoins identifiés dans chaque école et pour chaque enseignant. Il est en outre crucial de lever les obstacles aux co-investissements de l'employeur et de l'enseignant ou formateur – en argent, temps, etc. – comme pour tout autre salarié.

Huit fédérations membres de l'UNICE ont publié un rapport intitulé "Valoriser la profession d'enseignant et moderniser l'école – le point de vue des employeurs"<sup>9</sup>, qui conclut que les carrières professionnelles pour les enseignants et formateurs devraient être diversifiées et que plus de responsabilité et d'autonomie devraient être données aux directeurs d'école et à leurs enseignants.

### Commentaires particuliers

8. Les employeurs européens se félicitent de constater la nécessité des réformes structurelles dans le domaine de l'éducation et de la formation et leur urgence (voir section sur les quatre leviers pour réussir<sup>10</sup>) sont soulignées.
9. De façon similaire, il est très positif qu'il soit fait mention non seulement à l'objectif et au calendrier de la stratégie de Lisbonne, mais également à la nécessité de synergies réelles entre les diverses facettes de cette stratégie, et notamment avec la stratégie européenne pour l'emploi. L'UNICE estime toutefois que le processus de coopération est encore trop complexe et poursuit un trop grand nombre d'objectifs en même temps.
10. L'UNICE prend acte du plaidoyer de la Commission en faveur d'une concentration des efforts sur un nombre limité de domaines clés<sup>11</sup>, mais elle considère que cette rationalisation devrait se traduire dans les rapports demandés aux États membres (par un petit nombre de lignes directrices stratégiques) et dans les travaux au niveau de l'UE (c'est-à-dire des groupes de travail moins nombreux et plus efficaces, dotés de méthodes de travail efficaces). Le processus de coopération devrait être moins bureaucratique.

<sup>6</sup> Communication de la Commission "Éducation & formation 2010", section 2.1.2, page 13

<sup>7</sup> "Cadre d'actions pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie", signé en mars 2002 par la CES, l'UNICE/UEAPME et le CEEP – disponible à l'adresse : [www.unice.org](http://www.unice.org).

<sup>8</sup> Communication de la Commission "Éducation & formation 2010", section 2.1.3, page 14

<sup>9</sup> Rapport "[Empowering the teaching profession](#)", juillet 2003

<sup>10</sup> Communication de la Commission "Éducation & formation 2010", page 11 et suivantes

<sup>11</sup> Communication de la Commission "Éducation & formation 2010", section 2.1, page 12

11. En tout état de cause, l'UNICE ne voit pas la nécessité de créer un nouveau groupe à haut niveau pour définir les domaines de coopération où une action est la plus urgente<sup>12</sup>.
12. Beaucoup a été fait pour définir des indicateurs communs permettant d'étalonner les politiques nationales d'éducation et de formation. Pourtant, il est essentiel que tous les indicateurs proposés soient pertinents, sensés et partagés par tous les acteurs. Cette préoccupation devrait trouver sa concrétisation lors de l'établissement de nouveaux indicateurs au niveau de l'UE et lors de leur renouvellement<sup>13</sup>.
13. Concernant les domaines principaux nécessitant de nouveaux travaux, l'UNICE tient à formuler les remarques suivantes.
  - L'UNICE partage le souci que l'éducation et la formation professionnelles en Europe soient d'une grande qualité et attirent autant d'élèves et étudiants que l'enseignement général<sup>14</sup>.
  - Le rapport n'insiste pas assez sur la nécessité de promouvoir la mobilité, non seulement des étudiants, mais également des stagiaires et des écoliers à travers l'Europe. De fait, s'il souligne le niveau insuffisant de mobilité dans l'éducation et la formation<sup>15</sup>, il ne mentionne pas la mobilité comme un moyen crucial de renforcer "la dimension européenne dans l'éducation"<sup>16</sup>.
  - Pour renforcer la dimension européenne dans l'éducation, il est proposé que soit définie, d'ici 2005, une référence communautaire pour un profil de connaissances et de compétences européennes à acquérir par les élèves. Les employeurs soulignent une telle référence commune ne peut entrer en conflit avec les tentatives nationales de donner une autonomie accrue aux écoles.
  - Enfin, les employeurs sont d'avis qu'un accent plus sensible devrait être mis sur la nécessité de développer "l'esprit d'entreprise" dans les systèmes d'éducation et de formation à tous les niveaux. C'est là une condition préalable si l'on veut que les systèmes d'éducation et de formation contribuent à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde.
14. L'objectif d'un renforcement de l'efficacité des processus de coopération devrait se refléter également au niveau national. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour assurer que tous les acteurs concernés prennent une part active aux discussions et aux rapports. Le rapport conjoint de la Commission et du Conseil devrait faire écho à l'appel de la Commission<sup>17</sup> à des plans d'actions concrètes de mise en œuvre, établis pour 2006 en consultation avec tous les acteurs concernés, y compris les partenaires sociaux.
15. Quant aux propositions relatives à l'organisation des futurs travaux, l'UNICE regrette que la Commission ne fournisse que des idées partielles sur les moyens de mieux coordonner les efforts en matière d'éducation et de formation au niveau de l'UE et le processus de Bologne<sup>18</sup> et espère que le Conseil enrichira les réflexions sur ce point.

<sup>12</sup> Communication de la Commission "Éducation & formation 2010", section 2.1, page 12

<sup>13</sup> Communication de la Commission "Éducation & formation 2010", section 2.4.2, page 17

<sup>14</sup> Communication de la Commission "Éducation & formation 2010", section 2.3.1, page 15

<sup>15</sup> Communication de la Commission "Éducation & formation 2010", section 1.1.5, page 9

<sup>16</sup> Communication de la Commission "Éducation & formation 2010", section 2.3.2, page 16

<sup>17</sup> Communication de la Commission "Éducation & formation 2010", section 2.2.1, page 14

<sup>18</sup> Communication de la Commission "Éducation & formation 2010", section 2.4.2, page 17

16. S'agissant des rapports des États membres sur les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie, l'UNICE estime que ce sera une bonne occasion d'étalonner les politiques et les réformes nationales<sup>19</sup>. Ces rapports devraient cependant être centrés sur un nombre limité de domaines clés (en d'autres termes des lignes directrices).
17. De surcroît, le calendrier de préparation des rapports devrait laisser suffisamment de place à la réflexion et à l'analyse. Par conséquent, l'UNICE estimerait plus utile de demander aux États membres de ne soumettre de rapports consolidés qu'à une fréquence au minimum bi-annuelle.

## **Conclusion**

18. L'UNICE salue la tentative d'évaluer l'état d'avancement des réformes et elle partage globalement l'évaluation générale donnée dans la communication de la Commission. Elle se réjouit également de constater que la nécessité des réformes structurelles et leur urgence sont soulignées.
19. Concernant les mesures à prendre pour accélérer le mouvement vers les objectifs de Lisbonne, l'UNICE estime que :
  - l'appel à plus d'efficacité et de rationalisation dans le processus de coopération en matière d'éducation et de formation devrait se traduire en actions plus concrètes;
  - des mesures pratiques devraient être prises pour assurer les synergies entre le processus de coopération en matière d'éducation et de formation et le processus de Bologne;
  - les rapports demandés aux États membres sur la mise en œuvre des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie devraient être ciblés et laisser suffisamment de place à la réflexion et à l'analyse. Il faut veiller à ce que les partenaires sociaux soient consultés lors de la préparation de ces rapports nationaux.
20. Les employeurs européens espèrent que leurs commentaires seront pris en compte dans le futur rapport conjoint du Conseil et de la Commission "Éducation et formation 2010".

---

<sup>19</sup> Communication de la Commission "Éducation & formation 2010", conclusion, page 17